



N°2021.104.CD

<i>Signée le</i>	14/12/21
<i>Date d'envoi en Préfecture</i>	14/12/21
<i>Identifiant Acte</i>	033-223300013-20211213-306647-DE-1-1
<i>Date de Publication au RAAD</i>	15/12/21

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2021

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Madame May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Monsieur Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Philippe DE GONNEVILLE, Madame Eve DEMANGE, Madame Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Madame Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHAUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Monsieur Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, Madame Maud DUMONT, Monsieur Jean-François EGRON, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, Monsieur Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Madame Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Madame Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, Monsieur Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Monsieur Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Monsieur Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, Monsieur Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Madame Marie RECALDE, Madame Michelle SAINTOUT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Nicolas TARBES, Mme Agnès VERSEPUY, Monsieur Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT

Excusés : M. Hubert LAPORTE

Affaire délibérée : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2021-2025

Pour : 65 Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Madame May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Monsieur Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Philippe DE GONNEVILLE, Madame Eve DEMANGE, Madame Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Madame Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHOUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Monsieur Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, Monsieur Florian DUMAS, Madame Maud DUMONT, Monsieur Jean-François EGRON, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, Monsieur Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Madame Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Madame Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, Monsieur Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Monsieur Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Monsieur Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, Monsieur Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Madame Marie RECALDE, Madame Michelle SAINTOUT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Nicolas TARBES, Mme Agnès VERSEPUY, Monsieur Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CDR : DASJ
Vice-présidence : Ressources Humaines, Administration générale, finances et modernisation de l'action publique
Commission : N°03 - Finances
N°chrono : 6

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2021

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2021-2025

Mesdames, Messieurs,

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma a été rendu obligatoire (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015) pour les pouvoirs adjudicateurs ayant un montant total annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros HT. La loi « climat et résilience », d'août 2021, a renforcé les obligations des collectivités en matière de SPASER en rendant obligatoire la mise en ligne de ce schéma sur le site de la collectivité ainsi que la publication d'indicateurs. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111.3 du code de la commande publique (CCP).

Dès 2015, dans la charte de la commande publique au service de l'économie girondine, notre collectivité s'est engagée à « Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant ». Notre assemblée départementale a adopté le SPASER par la délibération du 13 avril 2017.

Un bilan de ce SPASER 2017-2020, annexé à la présente délibération, a été dressé de façon transversale par les services départementaux en charge de l'environnement, de l'insertion, de l'inclusion, de l'économie sociale et solidaire et de la commande publique.

Sur les marchés comportant au moins une considération sociale, le résultat est de 18.7%. Il est en deçà de l'objectif de 25% mais supérieur au taux national (10.2%, source OCEP) et proche de l'objectif si on retient uniquement les marchés de travaux et de services (22%, marchés favorisant la mise en œuvre de la clause sociale). Le nombre d'heure d'insertion généré par les marchés publics de la collectivité ne cesse de progresser (74 000 heures de travail en 2017, 105 000 heures de travail en 2020).

Sur les marchés comportant au moins une considération environnementale, l'atteinte de l'objectif de 30% ne peut pour le moment être mesurée, en raison de l'absence de données exhaustives et fiables sur cette période. Les ambitions de notre collectivité ont été mises en œuvre opérationnellement dans de nombreuses familles d'achat. Ainsi, on peut citer à titre d'exemples : les critères de performance bas carbone E+C-, de performance énergétique et de consommation d'eau (Plan collèges Ambition 2024), le critère de part de véhicules à faibles et très émissions et transmission annuelle du bilan GES par les titulaires (Transport des élèves handicapés), l'exigence NF environnement, NF éducation ou NF (Mobilier de bureau et scolaire collectivité). Il est à noter que la mise en œuvre opérationnelle dans la commande publique des engagements de la Convention d'engagement volontaire pour les investissements dans la voirie de manière concertée depuis 10 ans avec les opérateurs économiques du secteur a permis d'atteindre les objectifs environnementaux poursuivis tout en assurant la réponse à la commande publique.

Au-delà des actions sur les marchés de la collectivité, les services départementaux ont mené des actions de promotion des achats responsables sur les territoires girondins (accompagnement à la clause sociale d'opérateurs économiques publics et privés, participation active aux travaux de l'association 3AR, événements favorisant l'accès du secteur de l'Economie sociale et solidaire à la commande publique).

De ce bilan, trois axes d'améliorations ont été identifiés :

- Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable
- Développer la transversalité interne et externe
- Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi

Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national et des achats durables. A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ces objectifs ambitieux emportent des conséquences importantes pour les acteurs publics locaux (montée en puissance du processus achat, orientations du budget de la collectivité), ainsi que pour le tissu socio-économique (adaptation de l'offre des opérateurs économiques des territoires girondins).

Ce nouveau schéma est le fruit d'un travail transversal entre le service de la commande publique, la direction de l'environnement, la direction de l'insertion et de l'inclusion, la direction des coopérations et développement des territoires, et la mission Agenda 21. Il a été partagé au sein de la collectivité notamment à travers le Comité de pilotage Achat et le Club achat. En externe, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde et Chambre des métiers et de l'artisanat de Gironde), des fédérations des secteurs du bâtiment et des travaux publics (Fédération française du bâtiment, Fédération des travaux publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), et nos partenaires (Association Aquitaine des acheteurs publics responsables 3AR, association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique INAE, Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine) ont été consultés.

Il s'agit d'une feuille de route se traduisant par une démarche collective et responsable, opposable en interne et donnant lieu à un plan d'actions annuel. Elle fixe les ambitions suivantes :

1. Systématiser les achats « compatibles » avec les objectifs de développement durable
2. S'engager dans une démarche collective et responsable
3. Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental.

Annexé à la présente délibération, ce schéma détaille par ambitions, les chantiers à réaliser en fixant les familles d'achat concernées, les objectifs et les indicateurs opérationnels.

La présente délibération vise à adopter le SPASER 2021-2025 permettant de fixer en interne les objectifs d'achats responsables et les modalités pour les atteindre, et en externe de donner de la visibilité aux opérateurs économiques notamment girondins sur la poursuite de la politique achat de notre collectivité vers des achats plus responsables.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- Approuver le bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2017-2020.
- Approuver le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2021-2025.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 13 décembre 2021.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde